

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: Trisodium Phosphate Dodecahydrate - ACS Reagent Grade
Synonymes: trisodium phosphate dodecahydrate
Numéro CAS: 10101-89-0
Qualité/Pureté: ACS Reagent Grade
Type de produit: Inorganic Compounds
Usage du produit: Usage industriel, de fabrication ou de laboratoire
Fabricant/Fournisseur: Alliance Chemical, 204 South Edmond St, Taylor, Texas 76574
Renseignements: 512-365-6838 | www.alliancechemical.com
Urgence: CHEMTEL - 800-255-3924 (24 Hours/Day, 7 Days/Week)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes SGH:



Mentions de danger:

H314 (20.8%)	Causes severe skin burns and eye damage [Danger Skin corrosion/irritation]
H315 (74.6%)	Causes skin irritation [Warning Skin corrosion/irritation]
H319 (77.8%)	Causes serious eye irritation [Warning Serious eye damage/eye irritation]
H335 (44.9%)	May cause respiratory irritation [Warning Specific target organ toxicity, single exposure; Respiratory tract irritation]

Conseils de prudence:

P260,	P261, P264, P264+P265, P271, P280, P301+P330+P331, P302+P352, P302+P361+P354, P304+P340, P305+P351+P338, P305+P354+P338, P316, P319, P321, P332+P317, P337+P317, P362+P364, P363, P403+P233, P405, and P501
-------	---

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	NO CAS	FORMULE	MASSE MOLÉCULAIRE	CONCENTRATION
Trisodium Phosphate Dodecahydrate	10101-89-0	$H_{24}Na_3O_{16}P$	380.12 g/mol	ACS grade (see specification)

4. PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Peau	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Laver avec du savon. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Inhalation	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, une poudre chimique sèche ou du CO ₂ . Employer des moyens adaptés aux circonstances locales.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau plein, car il peut disperser et propager l'incendie.
Équipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.
Produits de combustion	Peut inclure des oxydes de carbone et d'autres fumées toxiques. Voir la section 10.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Utiliser l'EPI décrit à la section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
Environnement	Empêcher les fuites ou déversements d'atteindre les drains, égouts ou cours d'eau.
Confinement et nettoyage	Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans un contenant approprié pour déchets. Éliminer conformément à la réglementation applicable.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention sécuritaire	Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Entreposage sécuritaire	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10). Maintenir les contenants hermétiquement fermés.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie: Utiliser une ventilation adéquate. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité accessibles aux zones d'utilisation.

Limites d'exposition professionnelle:

Aucune limite d'exposition professionnelle établie.

Yeux	Porter des lunettes de sécurité chimique ou un écran facial.
Peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection.
Inhalation	Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	White crystalline powder, hygroscopic
Odeur	Caractéristique
pH	Non disponible
Point de fusion	73°C (163°F)
Point d'ébullition	100°C (212°F)
Point d'éclair	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	Not Available
Solubilité	Soluble in water
Formule moléculaire	H ₂₄ Na ₃ O ₁₆ P
Masse moléculaire	380.12 g/mol

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, flammes nues et matières incompatibles.
Matières incompatibles	Strong oxidizing agents, strong acids, strong bases.
Produits de décomposition	May produce carbon oxides and other toxic fumes when heated to decomposition.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë: Voir la section 2 pour la classification de danger SGH.

IARC	Non inscrit comme cancérigène.
NTP	Non inscrit comme cancérigène.
OSHA	Non inscrit comme cancérigène.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Données non disponibles. Éviter le rejet dans l'environnement.
Persistance	Non disponible
Bioaccumulation	Non disponible
Mobilité dans le sol	Non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ne pas rejeter dans les drains ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

US DOT	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
IMDG	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
IATA/ICAO	Non réglementé comme marchandise dangereuse.
Polluant marin	Non
Note	Hazard communication note: Product may meet GHS hazard criteria for workplace handling, while not being regulated as dangerous goods for transport.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA	Tous les ingrédients figurent à l'inventaire actif du TSCA.
California Prop 65	Consulter la liste de la California Proposition 65 pour le statut actuel.
SARA 311/312	Voir la section 2 pour les classifications de danger.
SARA 313	Consulter l'inventaire des rejets toxiques de l'EPA pour le statut d'inscription actuel.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 2026-03-31

Avis de non-responsabilité: Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exacts à la date de publication. Ils concernent uniquement le produit spécifiquement identifié et ne visent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matières. ALLIANCE CHEMICAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. ALLIANCE CHEMICAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, BLESSURE, DOMMAGE OU DÉPENSE DÉCOULANT DE LA MANUTENTION, DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.